



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte

Question écrite n° 42871

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les suites qu'il entend donner aux déclarations de M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale lors de son intervention sur la réforme de la protection sociale le 15 novembre 1995. A l'occasion de ce débat, et faisant écho aux préoccupations et aux suggestions du parlementaire, M. le Premier ministre a très justement évoqué la nécessité de « mettre en place une photo d'identité sur les cartes d'assurés sociaux afin de lutter contre la fraude ». Cette mesure s'impose si nous voulons réussir la maîtrise des dépenses de santé, préalable indispensable à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Afin de ne pas perdre de temps, dans un souci d'efficacité et d'économies, cette mesure de bon sens doit être mise en place dès que possible, c'est-à-dire dès 1997. En effet, les moyens techniques permettant d'apposer une photo sur les cartes d'assurés sociaux existent, et leur mise en œuvre ne dépend plus aujourd'hui que du feu vert des autorités compétentes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si un calendrier a été adopté sur cette question, et si la photo d'identité sera bien apposée sur les cartes de sécurité sociale dès 1997.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42871

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4901